



# CHS-CT GIRONDE

## DU 28 JUIN 2017

### Registre Santé et Sécurité au travail (RSST)

L'examen du registre fait apparaître que la Direction clôture des fiches au prétexte que c'est la même thématique.

Devant les protestations des organisations syndicales, le Président propose d'envoyer l'intégralité du RSST en dématérialisé et accepte de ne plus clôturer arbitrairement les fiches relevant de la même thématique. Conformément à la circulaire, leur examen en séance se fera à partir de la dernière fiche traitée du dernier CHS CT (les fiches sont celles inscrites au plus tard 15 jours avant la date de la réunion).

Beaucoup de fiches portent sur les problèmes d'inconfort liés aux odeurs des toilettes et au bruit de la climatisation particulièrement à Mériadeck.

Enfermée dans une logique de moyens en baisse constante, la Direction a cependant lancé une étude de marché et tente de trouver un financement sur différents budgets. De ce fait, elle table pour une réalisation des travaux plutôt en 2018.

FO a insisté sur le fait que si la réfection des sanitaires est indispensable, un entretien régulier qui éviterait de se lancer dans des travaux lourds, le serait aussi.

FO a demandé pourquoi une fois encore, le plan canicule n'avait pas été discuté en CHS-CT. L'ISST répond que le plan canicule dépend de l'autorité préfectorale. La Direction a précisé que des instructions sur l'aménagement des horaires ont été envoyées aux chefs de services des sites ne comportant pas de bureaux climatisés.

#### Point sur le budget

Sont validés :

- Travaux électriques au CDFP Arcachon
- Pont élévateur, démonte pneus, chariot élévateur, éclairage bureaux aux Douanes
- Climatiseur du 6ème étage à Mériadeck
- Dotation de 20 écrans aux brigades départementales de vérification

### Rapport d'activité de la Médecine de Prévention Présentation des fiches de risques professionnels 2017

Les médecins ont fait part au CHS-CT de leurs différentes interventions appuyées par des statistiques.

Quelques chiffres DRFIP/DIRCOFI/DISI :

- 1095 visites médicales
- 17 visites faites à l'occasion d'un signalement
- 149 agents souffrant de pathologies particulières
- 56 agents ont exprimé une souffrance au travail
- 2 burn out

FO constate avec satisfaction une

normalisation du nombre de visites quinquennales.

FO a dénoncé avec force les conditions matérielles des médecins de prévention qui accueillent les agents dans des locaux sales et inadaptés. Le ménage est rarement fait.

Quant à leur logement en 2018 dans un algeco pendant 4 ans durant les travaux de désamiantage de la cité, seulement 3 bureaux sont prévus alors qu'il y a 3 docteurs et une infirmière.

FO exige que le problème de l'hygiène soit amélioré dans les plus brefs délais et avant le déménagement.

## Présentation DUERP-PAP DRFIP

30% des risques exprimés du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) concernent les RPS (risques psycho-sociaux). Pourtant, les RPS ne figurent pas dans le PAP (Programme Annuel de Prévention).

Réponse de la DRFIP, tout risque dont la prévention est mise en place n'a pas à figurer dans le PAP, car les actions pour y remédier continuent à perdurer, mais ils y figureront de nouveau avec les actions de prévention.

Pour FO, cela illustre de manière magistrale les réponses apportées par la DG malgré tous ces beaux discours et sa communication sur la priorité donnée à la lutte contre les RPS.

Le recensement incomplet des RPS empêche le suivi des réponses apportées pour y remédier, notamment la priorisation des tâches.

Sur ce point, la direction locale reconnaît que la DGFIP est en grande difficulté pour remplir les missions, que la simplification fait partie des solutions et qu'elle demande aux chefs de service d'assumer la pression.

Pour FO, les chefs de service subissent une pression de plus en plus insupportable et leurs objectifs induisent des RPS pour les agents aussi, car la Direction maintient les objectifs avec des effectifs réduits.

Force est de constater que la diminution des effectifs entraîne les RPS.

**FO a voté contre en considérant que les documents incomplets ne permettaient pas d'avoir un DUERP et un PAP exhaustifs.**

### Projet de fusion du SIE de Mérignac et le Bouscat

La délégation FO a rencontré les agents et n'a pas relevé de forte opposition de leur part quant aux conditions d'installations proposées..

Concernant les travaux, le retrait et déplacement de cloisons, la pose de cloisons semi-vitrées ainsi que l'adjonction d'un nouveau bloc sanitaire sont prévus. Ils seront accomplis selon une connaissance précise de l'état des matériaux en place au regard de l'amiante. Le remplacement des dalles dégradées de faux-plafonds et le nettoyage des vitres sont envisagés.

Pour le sol, l'ISST recommande de le faire recouvrir complètement ou à minima de recouvrir les jonctions des différentes parties des revêtements le composant et demande la reprise d'une descente d'eau pluviale ainsi que la recherche des entrées d'eaux pluviales pour régler le défaut d'étanchéité de la toiture-terrasse.

L'aération située dans le périmètre du SIE Mérignac sera remise en bon état de fonctionnement et à cette occasion, la VMC du site sera vérifiée.

**FO restera vigilant sur ces recommandations issues du rapport de l'ISST.**

### Projet de fusion du SIP Pessac et Talence

Après avoir rencontré récemment les agents des 2 SIP, FO a constaté que les agents ont été largement concertés et que ce qui pose problème est pris en compte au fur et à mesure.

FO a évoqué les écrans des bureaux situés dans les angles du bâtiment. La solution adaptée est une fenêtre occultée et le positionnement du 3ème bureau dans le prolongement de l'un ou de l'autre bureau.

Un groupe de travail sera constitué en septembre concernant l'archivage.

**Le seul bémol : la DRFIP a déclaré qu'elle ne s'exonérait pas de supprimer des emplois en 2018 sur les services fusionnés.**

### **Projet de fusion du SIP de Bordeaux Nord Est et Sud-est**

La délégation FO a rencontré récemment les agents des 2 SIP qui ont évoqué les problèmes des stores manquants, de l'éclairage et la surexposition à la lumière des bureaux se trouvant dans les angles du bâtiment entraînant des difficultés d'inconfort sur écran.

FO s'est inquiété de l'encapsulage des sols amiantés en juillet, la DRFIP profitera des travaux de réorganisation, notamment du déplacement de plusieurs cloisons pour les encapsuler avant 2018. Au regard de l'amiante, ces travaux seront effectués selon un protocole qui sera transmis l'ISST avant sa mise en œuvre.

Le Président a rappelé les contraintes financières concernant les stores. En contrepartie il propose de remplacer les stores intérieurs.

Après installation des postes restructurés et l'arrivée du secteur foncier (2 agents), l'ISST et le médecin de prévention effectueront une visite.

Une fiche mentionnant de mesures des champs électromagnétiques réalisées au CDFP de Cenon a été remis au CHS-CT. Les mesures se révèlent inférieures au seuil maximum autorisé.

Concernant l'ambiance lumineuse, elle sera revue dans le cadre de la réorganisation.

**Si, sur les questions immobilières, la Direction semble se montrer attentive aux demandes des agents, FO a voté contre ces projets qui, à nos yeux, n'ont pour but, comme toutes les restructurations, que d'absorber les suppressions d'emplois à venir.**

### **Création de la BNIC (Brigade Nationale d'Intervention cadastrale)-Antenne de Bordeaux**

La BNIC remplace les structures existantes les BRF (Brigade Régionale Foncière) et les BPCI (Brigade du Plan Cadastral Informatisé) et sera rattachée au SDNC (Service de Documentation Nationale du Cadastre). Elle sera composée de 16 antennes implantées dans 16 résidences géographiques distinctes, les futures antennes étant positionnées sur des résidences existantes afin de limiter les effets de la réforme pour les agents concernés.

Une antenne est maintenue à Bordeaux et occupera les locaux de la BRF 14ème étage tour B. Les plans ont été validés au moment de l'installation du PTGC et de la BRF. Les effectifs de la BRF (1A 5B 2C) sortent du Tagerfip de la DRFIP. La gestion de la mission et des agents devient nationale.

FO a voté contre ce projet issu d'une décision nationale sans création d'emplois avec prélèvement d'agents dans le réseau avec le risque de perte de technicité là où ne sera pas implantée une antenne de la BNIC.

### **Création de la BV 16 BPAT (brigade patrimoniale)**

La DG a décidé de généraliser la création des BPAT dans les DIRCOFI à compter du 1/9/2017. Ces brigades seront chargées de réaliser les CSP du dossier des dirigeants dont l'entreprise est en cours de vérification et identifiés comme DFE (dossiers à fort enjeu). Ces contrôles viendront diminuer le nombre des DFE devant être contrôlés par les PCR(Pôle de Contrôle des revenus du Patrimoine). A la DIRCOFI Sud Ouest, cette brigade sera composée de 7 emplois d'IFIP et d'un emploi d'IPFIP et sera installée au Champ de Mars dans les locaux libérés par la DRFIP 33 (partie rénovée) et situés au-dessus du PNSR.

Une formation d'une semaine est prévue à Nevers.

La DIRCOFI a présenté cette création sur la base d'une fiche d'impact décrivant le projet comme ne revêtant pas un caractère important aux prétextes que ce n'est pas une nouvelle organisation du travail et qu'il n'impacte de façon limitée et indirecte que quelques services....

FO a débattu sur le caractère important du projet et demandé dans ce cadre la visite du médecin de prévention. FO est opposé à cette inter régionalisation de plus en plus prégnante du contrôle fiscal.

Ce point était vu pour information (donc pas de vote)

## Questions Diverses

### CITE ADMINISTRATIVE

FO a demandé :

- l'isolation phonique entre 2 bureaux du pôle de recouvrement spécialisé de la Gironde.
- l'encapsulage des joints des fenêtres contenant de l'amiante de la tour A avant toute intervention notamment le blocage des fenêtres. La DRFIP a éludé le sujet en précisant qu'elle n'était pas le maître d'ouvrage.
- le protocole de désamiantage et la date des travaux du R.I.A. Le Président répond qu'il en sera question au CCSIA mais ne garantit pas que le protocole soit présenté au CHSCT.

Sur les questions de l'amiante, alors qu'une certaine transparence avait été obtenue, FO constate que la Direction rechigne à nouveau à nous communiquer les documents utiles.

**Pollution amiante cage d'escalier Tour B :** L'administration accepte enfin la période de prise en compte que les représentants FO demandaient suite à l'incident intervenu l'été dernier dans les escaliers de la tour B. Cela aura pris 1 an! La Direction demande aux agents ayant utilisé l'escalier de se déclarer via un message de recensement adressé aux chefs de services au mois de juillet.

### LANGON

Les travaux prévus suite à la réorganisation des secteurs d'assiette sont programmés pour juillet.

### LESPARRE

FO a demandé une intervention sur les plaques de plafond de l'escalier dans le bâtiment existant et dans le nouveau bâtiment, une seconde issue de secours, une cloison vitrée à la caisse et l'aménagement d'une salle de restauration. La Direction réserve sa réponse.

### PELP

Le service ne déménage pas, par contre une séparation avec le CDIF est à prévoir rapidement.

### BULLETIN D'ADHESION

FO-DGFIP - CITE ADMINISTRATIVE - RUE JULES FERRY, 14° ETAGE - TOUR A, 33090  
BORDEAUX CEDEX - 05 56 24 81 53

NOM : ----- PRÉNOM : -----

GRADE : ----- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : -----%

AFFECTATION : -----